

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES  
-----

-----  
MINISTERE DE L'URBANISME ET  
DE L'HABITAT  
-----

DECRET N° 75/531 du 11 Décembre 1975

portant nomination de Monsieur MOUKENGUE-MILONDO  
Edouard, Architecte, en qualité de Directeur de la Cons-  
truction, de l'Urbanisme et de l'Habitat.-  
-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 24 juin 1973 ;

Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonc-  
tionnaires ;

Vu le décret n°73/412 du 8 novembre 1973 portant nomination de Mon-  
sieur KAZI Michel, Ingénieur-Adjoint des Travaux Publics en qualité de  
Directeur de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémuné-  
rations des fonctions des cadres ;

Vu le décret n°65/70 du 3 mars 1965 portant organisation de la  
Direction de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

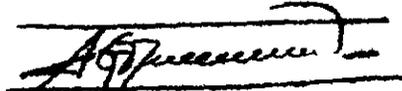
Article premier.- Monsieur MOUKENGUE-MILONDO Edouard, Architecte, est nommé  
Directeur de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, en remplace-  
ment de Monsieur KAZI Michel appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de  
prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal  
officiel de la République Populaire du Congo./-

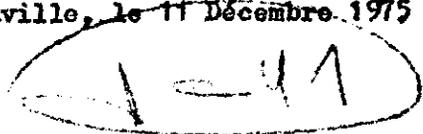
Fait à Brazzaville, le 11 Décembre 1975

Par le Premier Ministre :

Le Ministre de l'Urbanisme, et  
de l'Habitat, chargé de l'Environnement,



G. MOUYABI.-

  
H. LOPES.-

Le Ministre des Finances,



S. OKABE.-